

Lignes directrices concernant les fermetures de voies de circulation et le stationnement

Lignes directrices techniques

Veillez suivre les lignes directrices suivantes lors de la création d'un plan d'implantation ou du tracé d'un itinéraire :

Le plan doit être clair et lisible, dans un format qui en présente bien tous les détails.

- Le plan doit être à l'échelle (autant que possible);
- Si vous utilisez un site de cartographie en ligne, choisissez l'affichage « de base » ou « routier » pour créer votre plan;
- Utilisez la vue satellite en guise de fond pour le site principal seulement, s'il est nécessaire de montrer des détails (p. ex. gazon, sentiers et différents éléments du site).

Exemple de fermeture de voie



Plans relatifs aux fermetures de voies et au tracé d'un itinéraire

Selon la nature et la portée du tournage, les renseignements suivants devraient apparaître sur les plans relatifs aux fermetures de voies, conformément au livre 7 de l'*Ontario Traffic Manual* :

- Plan relatif à la fermeture de voie;
- Si l'accès à un trottoir est restreint, veuillez indiquer de quel trottoir il s'agit;
- Emplacement des barrières et types de barrières (bois, métal, béton, etc.);
- Points d'accès et de sortie pour les véhicules d'urgence.
- Le cas échéant :
 - Emplacement des agents de sécurité rémunérés;
 - Emplacement et responsabilités des signaleurs;
 - Plan de régulation de la circulation par une tierce entreprise lors de la fermeture d'une intersection majeure.

Exemple de carte de stationnement



Carte de stationnement

Si des places de stationnement sont nécessaires lors d'un tournage, veuillez vous assurer que les renseignements suivants apparaissent clairement sur la carte de stationnement :

- Lieu du tournage;
- Emplacement du stationnement;
- Types de véhicules qui y seront stationnés (véhicules de production, camions fourgons, remorques, etc.).